

# CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012

## A 20 H 30

### COMPTE-RENDU

**Etaient présents** : Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND – Sébastien RATHIER – Jacques DUGENETET – Mesdames Patricia SIMONIN - Françoise DOITRAND – Messieurs Patrick BERGER – Pierre VALLENSANT - Sigismond ROZANSKI.

**Etaient absents** : Monsieur Richard CHAUX, qui a donné procuration à Madame Françoise CLEMENT – Monsieur Didier LOUVET, qui a donné procuration à Monsieur Patrick BERGER.

Monsieur Georges BONNEFOND a été nommé secrétaire de séance.

#### **I – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2012 :**

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 13 janvier dernier. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **II – ASSAINISSEMENT :**

1) STEP :

La réception définitive des travaux a eu lieu le 25 janvier 2012. La garantie de 2 ans part de ce jour-là.

Un arrosage régulier des végétaux devra être effectué au printemps.

2) MAGE :

Le bilan des analyses est bon. Il faudra prévoir un bilan 24 H dans le cadre de l'évaluation assainissement prévue pour 2014.

3) SPANC :

Infos : un diagnostic était prévu tous les 4 ans. De nouveaux arrêtés, prévus pour février/mars 2012, fixent un délai maximum entre 2 diagnostics de 10 ans. Ce sujet a été discuté en conseil communautaire et la majorité était d'avis d'aller vers le délai maximum entre 2 diagnostics et de laisser le temps à la législation d'évoluer.

4) Travaux sur le chemin « Montée de La Chaux » :

Il est nécessaire de consulter des bureaux d'études avant de lancer les travaux sur le réseau d'assainissement. Madame le Maire présente les dossiers de consultation qui seront transmis à 3 bureaux d'études. Leur proposition devra nous être retournée pour le 23 mars 2012, à 12 H.

L'ouverture des plis aura lieu le 24 mars à 9 H par les membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Député Yves Nicolin a proposé de nous octroyer une aide financière d'environ 5 000 €, soit 50 % d'un projet de 10 000 € ayant déjà fait l'objet d'un devis, et approuvé par une délibération des membres du Conseil Municipal visée par le contrôle de légalité. Le projet de travaux du chemin « Montée de la Chaux » lui a été transmis.

### **III – FINANCES :**

1) CCID :

La réunion annuelle a eu lieu le 13 février 2012. Quelques mises à jour sont effectuées et des demandes d'information sont transmises par le Centre des Impôts aux propriétaires concernés.

2) SIEL :

Nous adhérons au groupement d'achat d'électricité du département de la Loire. Le marché signé avec le fournisseur se terminant, le SIEL nous propose de renouveler notre adhésion. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

3) MAGE :

Il nous sera facturé 1 184.59 € en 2012.

4) Courrier à Madame SAMIN :

Un courrier a été adressé à Madame SAMIN afin de lui demander des documents pour établir l'acte administratif concernant la servitude d'assainissement sur sa parcelle. Il lui a été également rappelé la proposition d'achat de son terrain par la commune.

5) Travaux de voirie – programme 2012 (chemin du Grand Essart) :

Une subvention de 28 400 € nous a été attribuée par le Conseil Général, soit 57.3 % de 49563 € H.T.

6) Projet d'extension de réseaux au Plat :

Une demande de Certificat d'Urbanisme a été déposée par un particulier pour un terrain situé au lieu-dit Le Plat pouvant dépendre de la PVR, s'il y a accord d'un particulier pour raccordement à l'assainissement collectif.

Depuis le 1<sup>er</sup> février dernier, les communes doivent elles-mêmes consulter les différents services. Des contacts ont donc été pris avec le SI des Eaux de la Bombarde qui a programmé une extension du réseau d'eau potable sur ce secteur pour le 3<sup>o</sup> trimestre 2012.

En ce qui concerne le réseau d'électricité (SIEL), il y a une possibilité de passer en terrain privé (difficilement envisageable) ou de réaliser une extension en terrain public. Le coût de cette extension a été estimé à 20 000 € pour la commune et permettrait de desservir d'autres parcelles pour lesquelles il a été demandé un Certificat d'Urbanisme. Il convient de demander au SIEL si ce projet prévoit des lignes enterrées ou aériennes. Une estimation financière plus précise sera demandée.

Pour l'assainissement, il existe 2 possibilités de raccords en terrains privés. Des contacts sont à prendre avec les propriétaires.

7) Personnel de l'école :

A SOUTERNON, le contrat CUI de Madame JONINON se termine le 29 février prochain. Il n'y a pas possibilité de le prolonger.

Deux solutions se présentent :

. la commune de SOUTERNON fera un contrat d'embauche ordinaire sur 4 mois à Madame JONINON. Le coût sera à partager entre SOUTERNON et GREZOLLES.

. La commune de GREZOLLES embauchera Madame JONINON en CUI, avec mise à disposition du RPI (elle travaillera toujours sur SOUTERNON). Les frais seront également répartis entre les 2 communes.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette deuxième solution

- 8) Monsieur MONTANTEME souhaite que la commune lui verse rapidement la somme de 600 € représentant l'indemnisation prévue en dédommagement de la gêne occasionnée dans son appartement. Nous demanderons au Trésorier Municipal les démarches à accomplir.

Monsieur MONTANTEME a donné sa dédite pour le 02 avril prochain, mais quittera son logement avant cette date. Les travaux prévus pourraient commencer le 25 mars. La mise en location pourra se faire dès le 1<sup>er</sup> mai 2012.

- 9) Le fonds de commerce bar/tabac/presse est en vente.

Le propriétaire du bâtiment est également vendeur de tout ce bâtiment, plus des garages situés derrière l'église et de l'angle du bâtiment « Fournit ».

Il est très important que ce commerce perdure.

#### **IV – TRAVAUX :**

- 1) L'enrobé à froid sera livré cette semaine.
- 2) La barrière située à Aix a été endommagée. Un dépôt de plainte sera fait à la Gendarmerie et des articles seront mis dans les journaux.
- 3) Cure : La commune sera maître d'œuvre des travaux qui seront réalisés prochainement.

#### **V – ECOLE :**

La fermeture de l'école de St Julien d'Oddes a été confirmée, sauf s'il y a regroupement avec le RPI GREZOLLES/SOUTERNON.

A la rentrée prochaine, le RPI GREZOLLES/SOUTERNON comptera 51 élèves (54 avec les « 2 ans »). L'école de ST JULIEN D'ODDES compte actuellement 13 élèves.

Les membres du Conseil Municipal, par un vote à main levée, donnent leur accord pour l'extension du RPI GREZOLLES/SOUTERNON à la commune de ST JULIEN D'ODDES aux conditions suivantes :

. que l'Etat s'engage à maintenir un RPI à 3 classes, sur 3 communes, pour 2 années scolaires consécutives au minimum,

. que la classe de ST JULIEN D'ODDES, dernière entrée dans le RPI, soit la première à partir en cas de fermeture.

Une réunion sera organisée afin que les parents des élèves du RPI GREZOLLES/SOUTERNON donnent leur avis.

## **VI – QUESTIONS DIVERSES :**

- . Formation aux Gestes de Premiers Secours : Un appel pour former un groupe de 10 personnes sera mis dans les journaux, à l’affichage communal, sur le site Internet communal
- . CCVAI : .conseil communautaire du 26 janvier 2012
  - . règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés : il est approuvé par les membres du Conseil Municipal
- . Le camion et la remorque ont été vendus.
- . La commission des chemins se réunira le samedi 03 mars prochain
- . Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 28 mars 2012, à 20 H.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.